

## Attestation d'adhésion, de déclaration et de paiement

**ecosystem**, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics dans le cadre de la réglementation sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)\* et sur les déchets diffus spécifiques (DDS)\*\*,

atteste que depuis le 26.04.2017,  
la société **APPLICATIONS ELECTRONIQUES ET TECHNIQUES**, SIREN 340095256,  
sise 4 IMPASSE JOLIOT CURIE  
64110 JURANCON

- est adhérente d'**ecosystem** sous le N° de compte 1051637, en qualité de Producteur de :  
**EEE ménagers**, sous le N° de contrat [sans objet]  
**Lampes**, sous le N° de contrat [sans objet]  
▶ **EEE professionnels**, sous le N° de contrat 45003372, pour les catégories d'équipements suivantes :

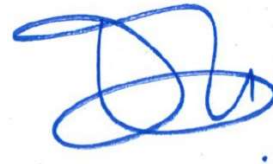
Catégorie 1 Gros équipements professionnels  
Catégorie 2 Petits équipements professionnels  
Catégorie 5 Matériels d'éclairage professionnels  
Catégorie 6 Outils électriques et électroniques professionnels  
Catégorie 8 Dispositifs médicaux professionnels  
Catégorie 9 Instruments de surveillance et contrôle professionnels  
Catégorie 10 Distributeurs automatiques professionnels  
Catégorie 12 Appareillage professionnel d'installation pour le réseau d'énergie électrique basse tension et le réseau de communication  
Catégorie 13 Equipements de production, de stockage et de conversion d'énergie professionnels

**Petits appareils extincteurs**, sous le N° de contrat [sans objet] ;

- a transmis l'ensemble de ses déclarations de mises sur le marché ;  
- a procédé au versement des contributions correspondantes.

Dans le cadre de son adhésion, la société participe, au prorata des mises sur le marché des équipements précisés ci-dessus qu'elle déclare à **ecosystem**, au financement de l'enlèvement et du traitement des DEEE ménagers, des Lampes, des DEEE professionnels et/ou des Petits appareils extincteurs collectés séparément sur le territoire national (France métropolitaine + DROM/COM concernés).

Fait à Courbevoie, le 21/08/2024



**Madame Nathalie YSERD**  
Directrice Générale

\* articles R543-172 à R543-206-4 du Code de l'environnement

\*\* articles R543-228 à R543-239 du Code de l'environnement